



**Question orale de la Députée Katrin JADIN
à Monsieur le Ministre, Pierre-Yves DERMAGNE, Ministre de l'Économie
concernant la régularisation du marché du cannabis
- Bruxelles, le 24 février 2021 -**

Monsieur le Ministre,

Le Grand-Duché Luxembourg s'apprête à devenir le premier pays européen à autoriser la vente, la production et la consommation sous certaines conditions. D'autres pays tel que le Canada, l'Australie et certains états américains ont autorisé la régularisation du marché de cannabis et en tirent tout doucement les bénéfices économiques. Outre les recettes fiscales, la branche du cannabis au Canada a par exemple créé en l'espace de plusieurs mois près de 10.000 emplois.

Étant donné que notre économie et les caisses de l'état ont souffert ces derniers mois dû à la crise sanitaire, l'ouverture de notre économie au marché du cannabis serait sans doute une opportunité à prendre réellement en considération. Surtout que plusieurs de nos pays voisins y pensent également.

Monsieur le Ministre, mes questions à ce sujet sont donc les suivantes :

- Êtes-vous au courant des mesures prévues au Grand-Duché du Luxembourg?
- Le gouvernement s'est-il également penché sur l'opportunité d'ouvrir le marché économique à la production et la vente de cannabis?
- Des mesures semblables qu'au Luxembourg seraient-elles envisageables en Belgique?
- La régularisation du marché de cannabis ne pourrait-elle pas être bénéfique aux caisses de l'état, surtout suite aux efforts entrepris dans le cadre de la crise sanitaire?

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Katrin JADIN